

Légation

SUISSE.

Paris, le 22 Janvier 1870

N° 100.

Je circulerai  
24.1.70. N<sup>o</sup> 2

Monsieur le Président

Confidentielle.

Il a été question à diverses reprises, pendant les derniers mois, de propositions de désarmement, et d'une réduction de 25 000 hommes sur le contingent annuel de la France.

Ces bruits ont été démentis. Comme cela arrive souvent, ils reposaient cependant sur un certain fond de vérité, et je suis en mesure de vous fournir quelques indications à cet égard. Je tiens ces renseignements d'une source certaine, mais ils m'ont été donnés de la manière la plus confidentielle.

Le nouveau cabinet désirerait vivement un désarmement partiel, et des pourparlers auraient eu lieu entre le C<sup>te</sup> Daru, Ministre des affaires étrangères, et les représentants de diverses

Monsieur le Dr Dubs, Conseiller Fédéral  
Vice Président du Conseil Fédéral. Berne.





puissances, spécialement avec l'Ambassadeur de Prusse M. de Werther. En annonçant une réduction de l'effectif de l'armée française, l'Empereur et le Cabinet voudraient pouvoir en même temps annoncer que d'autres Etats, l'Allemagne surtout, vont entrer dans la même voie.

Il paraît que M. de Werther n'était pas autorisé à se prononcer immédiatement, en sorte que jusqu'à ce jour on n'est pas encore arrivé à une entente.

L'Ambassadeur de Prusse aurait fait ressortir à cette occasion les difficultés spéciales que rencontrerait en Prusse un désarmement ou une réduction de l'armée. Il a attiré l'attention de Daru sur le fait qu'en Prusse chaque citoyen est soldat. Tous les hommes valides devant être sous les drapeaux pendant un certain temps, l'armée de l'Allemagne du Nord est sur le pied de paix. En France, par contre, il existerait encore un certain nombre de mesures exceptionnelles qui plaient l'armée française, en partie du moins, sur le pied de guerre. — L'Ambassadeur de



Prusse a expédié hier à Berlin un rapport sur ces pour-  
parlers, et ce serait aujourd'hui l'affaire de la Prusse  
d'examiner comment elle pourrait faciliter à la France des  
ouvertures destinées à amener un désarmement.

La personne de qui je tiens ces renseignements ajou-  
teait que la question risquerait d'éveiller les susceptibilités per-  
sonnelles du roi de Prusse. Ce dernier verrait avec peine, pa-  
rait-il, toute modification dans l'organisation de l'armée,  
aux intérêts de laquelle il est extrêmement dévoué, et aux-  
quels il ne craindrait peut être pas de sacrifier des in-  
térêts d'un autre ordre.

Un certain nombre de membres du nouveau Cabi-  
net paraissent être si décidés à opérer une réduction de  
l'armée française, qu'ils auraient déclaré que, si une entente  
avec d'autres gouvernements n'aboutit pas, la France de-  
vrait prendre l'initiative, et qu'elle aurait avec elle l'opi-  
nion publique de toute l'Europe, parce que, dans l'Europe  
entière, l'immense majorité désire que les gouvernements  
entrent dans une voie résolument pacifique.

La question d'un désarmement est donc à l'étude,



4.  
 et la France attend sans doute une réponse de Berlin avant de prendre une décision. Ce qui est important pour aujourd'hui, c'est que des négociations confidentielles sont entamées sur ce point important.

Les renseignements qui précèdent peuvent être regardés comme entièrement certains, mais ils m'ont été donnés de la manière la plus confidentielle.

---

Le vote du Corps législatif autorisant les poursuites contre Rochefort a prouvé que le nouveau Cabinet pouvait compter sur une forte majorité. Une dizaine de membres du centre gauche, auxquels s'était joint M. Thiers, s'est seule abstenue, parce qu'elle aurait désiré un ordre du jour basé sur la confiance dans le Cabinet.

Quant à M. Ollivier, il a mieux répondu jusqu'à présent qu'on ne s'y attendait généralement, à la haute position qu'il occupe, tant par ses discours au Sénat que par ses discours au Corps législatif. Aussi ai-je eu l'occasion de



rencontrer mardi dernier, à la première réception de M<sup>r</sup> Ollivier, la plupart de ses anciens adversaires politiques, qui lui présentaient leurs félicitations les plus flatteuses. On y remarquait en particulier un grand nombre de députés de la droite et même de l'extrême droite.

L'apparition chez M<sup>r</sup> Daru, <sup>#</sup> mercredi dernier, de certains chefs du parti orléaniste, Guixot, Duvergier de Hauranne, Thiers, le prince de Broglie, semble indiquer un changement dans les opinions de ce parti envers le Gouvernement Impérial depuis le Changement de Ministère. Il est connu du reste que quelques membres du Cabinet ont des relations d'intimité avec les chefs du parti orléaniste. On m'a assuré que M<sup>r</sup> Rouher aurait dit à cette occasion: „ Si un prince d'Orléans revenait en France, „ il pourrait tout simplement garder le Ministère actuel „

---

Les débats sur la question commerciale en général et sur les admissions temporaires en particulier n'ont pas présenté tout l'intérêt auquel on s'attendait généralement.

# à la réception ordinaire de





6/

Ils ont cependant contribué à établir que le nouveau Ministre du Commerce M. Douvet, n'était point à la hauteur de sa mission, et qu'il ne saurait tenir tête aux attaques de M. Rouher au Sénat et de M. Jules Simon au Corps législatif. J'attire tout particulièrement votre attention sur le remarquable discours de ce dernier en faveur de la liberté commerciale. Vous le trouverez dans les numéros d'hier et d'avant hier du Journal officiel. Ce discours a fait une grande impression, surtout auprès des hommes qui jusqu'à présent n'étaient pas comptés au nombre des défenseurs des traités de commerce.

L'impression générale est, dans la chambre comme dans l'opinion publique, que les traités seront maintenus à une assez forte majorité. Il est même douteux que la majorité des chambres eût voté la suppression des admissions temporaires, si cette question leur eût été soumise, au lieu d'être tranchée par un décret gouvernemental qui ne tenait aucun compte des interpellations





déposés. Le Ministère a été vivement blâmé dans les deux chambres pour cette précipitation; jusqu'à ce jour, non seulement il n'a pas encore justifié sa conduite, mais il n'a pas avancé pour sa défense des arguments sérieux. On assure que le Ministère a cédé sur la question des admissions temporaires pour sauver les traités de commerce, au maintien desquels il attache le plus grand prix. — M. Louvet s'est du reste réservé de donner des explications ultérieures sur ce point.

Deux craintes, sur la réalité desquelles l'avenir nous éclairera, tendent à affaiblir la confiance dont jouit le Ministère. La première, c'est l'attitude du Ministère dans les questions commerciales; la portée de ces craintes est suffisamment indiquée par le décret du 10 Janvier sur les importations temporaires. La seconde, basée sur les antécédents de certains membres du cabinet, résulterait d'influences déviantes qui pourraient, dans certaines questions, avoir des conséquences regrettables. L'avenir nous indiquera si ces critiques sont bien ou mal fondées.

---



Les correspondances et télégrammes que vous avez pu lire dans certains journaux sur l'état de la population de Paris, auraient presque pu faire croire que nous étions à la veille d'une révolution ou tout au moins de combats dans les rues. Il n'y a eu un certain danger que le jour de l'enterrement de Victor Noir. Si la foule, au lieu de suivre les conseils de Rochefort, avait cédé aux excitations de Florens, un conflit sanglant aurait pu éclater. Mais les mesures de sûreté et de répression militaire étaient prises sur une si grande échelle, que cette manifestation aurait dû nécessairement aboutir à une répression violente qui aurait coûté la vie à un grand nombre de personnes. L'opinion de l'immense majorité de la France, et de Paris en particulier, se prononce contre les insurrections, et veut attendre le résultat des mesures libérales promises par le gouvernement. On n'ajure qu'il se produit parmi la bourgeoisie et le petit commerce, un mécontentement assez prononcé à l'occasion des fâcheux effets qu'a déjà produits la crainte des



« journées ». Les affaires diminueront, par suite du départ d'un certain nombre d'étrangers habitant Paris, ou parce que les étrangers hésitent à venir à Paris par peur des troubles.

Rochefort a déclaré hier dans la Marseillaise qu'il ne comparaitrait pas devant le tribunal correctionnel, et sera sans doute condamné par défaut. Il n'y a donc pas à craindre pour le moment le renouvellement de manifestations dangereuses, pourvu que le Gouvernement n'agisse pas avec trop de précipitation et de rigueur. C'est du reste le conseil que lui donnent tous ses amis et c'est l'opinion émise par les journaux officiels.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma plus haute considération  
de  
Ministre de la Confédération Suisse.

Remy



384.

Bundestag vom 28. Jan 1870

Paris 22 J.

an a

Faint mirrored text from the reverse side of the page, appearing as bleed-through.

Large block of faint mirrored text, likely bleed-through from the reverse side of the document.

Additional faint mirrored text at the bottom of the page, also appearing as bleed-through.